

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 3

Votants : 22

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 juillet 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean (*départ après la question 23*) et NICOLAS Yves (*départ après la question 23*).

EXCUSES : Mmes PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel suppléé par M. JEAN Daniel, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel et BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/145

OBJET : REGIE UBAYE SKI - FOURNITURE D'ENGINS DE DAMAGE
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019/92 DU 25 JUIN 2019.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2019/92 du 25 juin 2019 autorisant notamment la Présidente à lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de trois engins de damage (deux pour le site de Ste Anne et un pour le Sauze) ;

CONSIDERANT que le montant de ce marché avait été estimé à la somme de **800 000 € HT** ;

CONSIDERANT que lors de l'ouverture des plis, les membres de la commission d'appel d'offres, réunis le 30 juillet 2019 à 10 h, ont constaté que le montant des offres de prix était nettement supérieur au coût d'objectif annoncé ;

CONSIDERANT qu'il convient de réévaluer l'estimatif initial de ce marché ;

Sur proposition de M. BERCHER Francis, vice-Président,
Après délibéré,

- **MODIFIE** les termes de la délibération n°2019/92 du 25 juin 2019 comme suit :
«**CONSIDERANT** que le montant estimatif de ce marché s'élève à **900 000 € HT** (dont 250 000 € pour l'engin de damage subventionné)» ;
- **DIT** que les autres dispositions de la délibération susvisée demeurent inchangées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

